

Quel avenir pour la cité ?

URBANISME Le plan d'aménagement développement durable a été présenté mardi

Une réunion sur le PADD (plan aménagement développement durable) a eu lieu mardi soir, à la salle René-Quérendeau, en présence de Jacques Fergeau, maire de la commune ; Marie Recalde, directrice du Sysdau ; Philippe Paris, société Erea ; plusieurs élus et de nombreux Illacais. « Le PLU a été décidé en 2004 en Conseil municipal, a rappelé le maire, et un diagnostic établi. Suite à une réunion du 9 juin, nous venons vous présenter le projet avant de le soumettre au Conseil municipal. Le PADD, document qui doit être accessible à tous, est une occasion formidable de se projeter dans la ville où nous aimerions vivre. »

Quatre thèmes

Philippe Paris a présenté le projet composé de quatre thèmes : le développement urbain, le patrimoine naturel et paysager, la mobilité et le cadre de vie, le développement économique. « En organisation territoriale, trois grands pôles : le Bourg, Boulac et le Las. La ville a connu un très rapide développement depuis 1970 (de -500 à +2 500 logements) avec un parc d'habitation récent dont 80 % sont occupés par des propriétaires, soit 20 % de locataires dont 6 % de sociaux. La collectivité a choisi

si de développer en priorité le bourg et d'autoriser une certaine évolution (décroissante) au Las, de maintenir d'ici 15 ans le développement urbain avec un gain de population jusqu'à 3300 habitants. Une étude est en cours pour connaître la capacité d'accueil sachant qu'il y a trois hypothèses : basse (50 constructions/an avec des grands terrains), moyenne (permettant d'accueillir jeunes et aînés) et haute (84 réalisations/an basées sur des grands projets tel l'Aéroparc). Une zone phare est aussi à l'étude : la ZAC de Milloc (41,7 ha au nord de la ville). Le développement urbain doit tenir compte des risques et des nuisances ; respecter les lagunes, les prairies, les zones humides ; protéger le patrimoine naturel. Il faut préserver le cadre de vie agréable malgré la circulation routière intense, sachant que 80 % des élèves du collège se déplacent à vélo et protéger les services et les activités en place. »

Plusieurs personnes sont intervenues sur les logements sociaux, la sécurité... « Pour les travaux du carrefour de la Poudrière, ils débuteront en octobre, a précisé le maire. Les 487 logements attendus se feront sur plusieurs années, les deux dépôts de permis (privés et Domofrance) ont eu lieu le 21 avril et le 28 mai et il y a maintenant une instruction de sept mois et une étude d'impact. Pour les travaux de l'école du Las, ils débutent le 5 juillet » (projet visible en mairie).

M. G.